Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570515
Centre d'intérêt: 120

Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins.

Mémoire du Mouvement des caisses Desjardins présenté à la Commission de l'éducation. -- [Montréal] : Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, [1992].
25 p. ; 28 cm + résumé (4 p.).

Titre de la couv. En tête du titre: L'enseignement collégial au Québec. "Le 6 octobre 1992".

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Relations collège-entreprise * Financement * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire comprend cinq sections. La première met en évidence les préoccupations partagées par Desjardins et le monde de l'éducation et qui ont une influence sur la stratégie de développement des entreprises. La seconde section aborde les questions qui préoccupent plus particulièrement Desjardins. La troisième section apporte les réponses de Desjardins quant aux arrimages possibles entre les collèges et le monde du travail. La quatrième aborde brièvement les réponses de Desjardins en matière de financement et de gestion. La dernière section met en évidence les principales recommandations faites tout au long du document.

95-70515-B 121R

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU QUÉBEC

O-1A
2e copie

MÉMOIRE

DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

RÉSUMÉ

LE 6 OCTOBRE 1992

30000007061637

Pour Desjardins comme pour le monde de l'enseignement, les dernières années ont été marquées de grands bouleversements. Ces questions sont abordées par les thèmes de l'économie, la démographie, la technique, les jeunes, les autres clientèles des collèges et le secteur des institutions financières. Le principal constat est que les bouleversements récents ont provoqué des changements majeurs dans la structure des emplois et modifié en profondeur les profils de compétences recherchés. Tous, tant les jeunes que ceux qui sont en emploi, sont concernés par ces modifications du monde de l'emploi. Beaucoup d'entre eux se tournent vers les collèges pour combler leur formation. Les collèges se retrouvent donc avec une clientèle qui se diversifie, et dont les besoins sont de plus en plus complexes.

Le mémoire plaide pour un rapprochement entre les entreprises et les collèges, dans un contexte d'accroissement des besoins en matière de formation au sein même des entreprises.

La réalité des entreprises dicte de nouvelles façons de faire et nécessite une perpétuelle adaptation à de nouveaux procédés et à des techniques en évolution. Les entreprises recherchent davantage des gens capables de s'adapter, plutôt que de purs spécialistes. Les qualités recherchées chez un candidat à un emploi font référence à des habiletés diverses. Nous croyons que la formation fondamentale dispensée dans les collèges doit permettre l'acquisition des habiletés suivantes: la capacité d'analyse, l'ouverture, l'innovation et l'autonomie, et ce tant dans le secteur professionnel que dans le secteur général. Dans ce contexte, nous croyons que les collèges doivent être plus que des maisons d'enseignement; ils doivent être également des milieux d'éducation.

Dans l'hypothèse d'un rapprochement entre les entreprises et les collèges, il apparaît opportun d'examiner l'idée d'un financement extra-gouvernemental des maisons d'enseignement en:

- favorisant la participation des entreprises à la gestion;
- visant la transparence des opérations de gestion;
- introduisant des incitatifs fiscaux pour les entreprises.

L'introduction d'une «démarche Qualité» nous apparaît souhaitable pour le réseau des collèges. Notre propre expérience en ce sens, bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts, nous a déjà permis d'aborder de manière différente nos actions quotidiennes.

À ce jour, le collaboration entre Desjardins et les collèges s'est avérée fructueuse. Les changements économiques et techniques des dernières années nous ont amenés à faire de la formation. Cependant, il y a des frictions dans la reconnaissance des acquis et il reste à voir comment les différents cheminements de formation continue peuvent être sanctionnés par un diplôme.

Nous souhaitons que des ententes soient établies entre les diverses maisons d'enseignement, notamment les collèges et les entreprises en ce qui concerne la formation professionnelle et la formation générale.

Nous croyons que les contacts avec les entreprises, tant pour les enseignants que pour les élèves, sont féconds. D'abord, ils contribuent à mieux faire connaître le monde du travail et les exigences qu'il impose. Ensuite, ils permettent aux entreprises de mieux faire connaître leurs besoins aux institutions d'enseignement. Nous souhaitons donc que des mécanismes soient mis en place pour réaliser des stages de perfectionnement des enseignants dans les entreprises selon les disponibilités de celles-ci. Nous soutenons la création de programmes d'études professionnels incluant des stages de type coopératif en milieu de travail. Nous voulons que les modalités des stages qui pourraient être rémunérés soient élaborées en collaboration par le gouvernement, les collèges, les syndicats et les entreprises.

Les collèges entretiennent des liens depuis plusieurs années avec leur région d'appartenance; certains ont même développé des programmes spécifiques en fonction des besoins régionaux. Nous souhaitons vivement que les relations entre les collèges et leurs milieux respectifs soient accrues pour l'élaboration et la révision des programmes de formation.

Nous croyons que la refonte de l'enseignement collégial peut difficilement être entreprise sans tenir compte des exigences d'embauchage des entreprises. C'est pourquoi la révision des programmes de formation actuels doit identifier clairement les objectifs visés et des types d'emplois auxquels ils conduisent en collaboration avec les différents partenaires concernés. Notre intention est réelle de participer à la refonte en profondeur des programmes.

Enfin, nous croyons que les programmes des collèges doivent être évalués. Cependant nous croyons que les entreprises qui ont participé à l'élaboration des programmes doivent être

associées à l'évaluation de l'efficacité de ces derniers, et qu'il faut prévoir des mécanismes de révision souples et efficaces.

À la lumière des réflexions et des considérations qui précèdent, le Mouvement des caisses Desjardins suggère, à la commission, de prendre connaissance des recommandations suivantes:

Recommandations d'ordre général:

- renforcer la formation fondamentale, dans l'esprit que les collèges doivent être plus que des maisons d'enseignement et qu'ils doivent être également des milieux d'éducation, en vue de développer des habiletés telles que la capacité d'analyse, l'ouverture, l'innovation et l'autonomie et voir à ce que cette formation soit dispensée tant dans le secteur professionnel que général: nous souscrivons à l'idée de maintenir un ensemble de cours qui aient comme objectif de développer ces habiletés fondamentales;

- examiner l'idée d'un financement «extra-gouvernemental» des maisons d'enseignement en:

  . favorisant la participation des entreprises à la gestion;
  . instaurant des mesures visant la transparence des opérations de gestion;
  . introduisant des incitatifs fiscaux pour les entreprises.

- instaurer dans le réseau des collèges une «démarche de Qualité»;

- réviser le cadre actuel de l'évaluation des acquis et faire en sorte que les différents cheminements de formation continue puissent être assortis d'un diplôme.

Recommandations concernant les arrimages entre les collèges et les entreprises:

- développer des modèles de partenariat avec les entreprises et faire la promotion des expériences concluantes dans le domaine;

- mettre en place des mécanismes pour réaliser les stages de perfectionnement d'enseignants au sein d'entreprises, selon les disponibilités de ces dernières;

- soutenir la création de programmes d'études professionnelles incluant des stages en milieu de travail, selon le modèle coopératif;

- accroître les relations entre les collèges et leurs milieux respectifs pour l'élaboration et la révision des programmes de formation;

- réviser l'ensemble des programmes de formation professionnelle relatifs au secteur financier, dans une perspective de rationalisation du nombre de programmes, d'une plus grande souplesse et d'un accueil de différentes clientèles;

- associer les entreprises qui ont participé à l'élaboration des programmes à l'évaluation de l'efficacité de ces derniers et prévoir des mécanismes de révision souples et efficaces.